

COMMUNE DE CAMPUAC

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Date de la convocation : 27/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Aurélie DESMAZES, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Vanessa GROS est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 octobre 2023

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11

Objet : Lancement de la réhabilitation du quillodrome de Campuac

Monsieur le Maire rappelle que la Halle polyvalente-quillodrome a été construite au début des années 1990 et nécessite des travaux de réhabilitation de sa toiture.

Depuis le mois d'avril 2023, une équipe pluridisciplinaire d'Aveyron Ingénierie accompagne la Commune de CAMPUAC dans la réflexion sur ce projet.

Il est nécessaire à présent avec l'appui de l'étude réalisée par Aveyron Ingénierie de définir le scénario retenu dans le cadre de la réhabilitation du quillodrome.

Le quillodrome de Campuac est doublement unique : par l'aventure humaine fédératrice qu'a constitué la construction de ce bâtiment de 5000 m² par les habitants bénévoles de Campuac et par le fait qu'aujourd'hui il est le « temple des quilles » dans le Département de l'Aveyron étant le seul lieu clos et couvert pouvant accueillir une compétition de quilles de huit avec ses vingt jeux.

La vocation principale de ce bâtiment est la pratique des quilles et tous autres sports pouvant se faire dans ce lieu comme la pétanque, le tir à l'arc ...

Il convient de définir l'ensemble des travaux retenus et les options éventuelles pour consulter un maître d'œuvre chargé dans un premier temps du chiffrage du projet. Le chiffrage de l'avant-projet par le maître d'œuvre est un document nécessaire pour déposer les demandes de subventions dont notamment la demande de fonds vert.

La réhabilitation de la toiture est incontestablement la priorité de ce projet. Il s'agit du remplacement de la couverture, du désamiantage, du renforcement de la charpente. Ces travaux amélioreront l'existant avec un confort d'usage thermique et acoustique.

Différentes options sont faisables et feront l'objet d'une étude globale de l'aménagement du site :

- Adaptation du quillodrome avec création d'une extension
- Aménagement des extérieurs
- Optimisation de la surface de toiture avec le photovoltaïque : avec deux options possibles :
 - o Mise à disposition de la toiture
 - o Investissement et exploitation par la Commune

Les conseillers municipaux sont tous conscients qu'il est nécessaire de faire des travaux de rénovation du quillodrome et de l'intérêt d'étudier le projet dans sa globalité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Campuac décide de lancer le projet de réhabilitation du quillodrome de Campuac, d'étudier le projet dans sa globalité avec en priorité la réhabilitation de la couverture et de façon optionnelle les aménagements liés : adaptation et création d'une extension, aménagements extérieurs et projet photovoltaïque et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11

Objet : Consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du quillodrome de Campuac

Monsieur le Maire annonce que pour le projet de réhabilitation de la halle polyvalente- quillodrome de Campuac, il convient à présent de lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence sera publié dans un journal d'annonce légale habilité à savoir Centre Presse Aveyron et sur le profil acheteur du SMICA et sera téléchargeable sur cette plateforme <https://www.e-occitanie.fr/>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public à procédure adaptée, à lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du quillodrome-halle polyvalente de Campuac.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11

Questions diverses :

Culture :

Dans le cadre des ateliers de théâtre d'ombres réalisés au sein de l'école de Campuac avec les bénévoles de la bibliothèque, une exposition de photographies est mise en place dans le village aux abords de l'école, de la mairie ...

Vanessa GROS
Secrétaire de séance



Thierry GOUMON,
Maire

